



COMPTE RENDU **de la séance du Conseil Municipal** **du 07 AVRIL 2017**

Le vendredi 07 avril deux mille sept, à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni, à la salle Kléber DAVID, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Olivier LECONTE, Maire,

Date de convocation : 31 mars 2017

Date d'affichage : 31 mars 2017

Membres en exercice : 13

Présents : 12

Votants : 13

Etaient présents : MM. Olivier LECONTE - Thierry CABOT - Jacques NEMERY - Jacques LEMERCIER – Dany TOUSSAINT– Eric DODELIN - BORIN Jean-Pierre - Fabrice BLOQUEL - Mmes Christèle DUHAMEL - Aline PRUD'HOMME - Alexandra LEBOUCHER - Hélène LANGLOIS.

Pouvoirs : Malika HERLIDOU qui a donné pouvoir à Aline PRUD'HOMME .

Secrétaire de séance : Christèle DUHAMEL

ORDRE DU JOUR

- 1/ Approbation du compte rendu 07 mars 2017,
- 2/ Vote des taux des quatre taxes locales,
- 3/ Budget Primitif 2017,
- 4/ demande d'adhésion au SDE 76 des 13 communes de l'ancienne CCYP,
- 5/ Opposition aux nouvelles modalités de recueil des demandes de Cartes d'Identité Nationale (CNI),
- 6/ Tarif location salle Kléber David au 01 janvier 2018,

INFORMATIONS et QUESTIONS DIVERSES

Permanences élections législatives,
Point sur les travaux,
Point sur la construction de l'école,
Divers.

Madame DUHAMEL Christèle est désignée comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire précise que deux points sont à ajouter à l'ordre du jour de cette séance :

- demande de retrait des quarante-et-une communes de la métropole Rouen Normandie,
- modification subvention club du 3ème âge,

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler sur le compte-rendu de la séance du 07 mars 2017.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

VOTE DES TAUX DES 4 TAXES LOCALES

n°2017-16

Monsieur le Maire et Monsieur Toussaint précisent que la commission finances, lors des travaux préparatoires, a élaboré le budget 2017 sans augmenter les taux d'imposition tout en sachant que l'assiette de base servant à calculer les impôts des particuliers augmente légèrement tous les ans.

Il est donc proposé ce qui suit :

TAXES	2015	2016	2017
Habitation	22.16%	22.38%	22.38%
Foncier Bâti	19.95%	20.15%	20.15%
Foncier non Bâti	50.49%	50.99%	50.99%
CFE	27.25%	27.52%	27.52%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité les 4 taux à appliquer sur 2017.

MODIFICATION SUBVENTION CLUB DU 3EME AGE

n°2017-17

Une erreur a été commise lors de la délibération du 07 mars dernier concernant la subvention attribuée au club du 3ème âge. Il ne fallait pas délibérer pour 700€ mais pour 800€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte de verser une subvention de 800€ au club du 3ème âge sur 2017.

BUDGET PRIMITIF 2017

n°2017-18

Messieurs Leconte et Toussaint présentent le budget primitif 2017.

Les investissements inscrits au budget 2017 sont étudiés en précisant que certains sont reconduits du budget 2016 et que les autres font suite aux différentes commissions. Certains d'entre eux nécessiteront l'obtention de subvention du Département voire de la FFF pour leur réalisation.

Monsieur le Maire fait lecture de la note de synthèse brève et synthétique qu'il a préparée conformément aux nouvelles directives. Quelques modifications sont proposées par les membres du Conseil municipal et seront prises en compte.

Le budget primitif 2017 est arrêté en équilibre comme suit :

Fonctionnement :

- DEPENSES : 647 603€ - RECETTES : 647 603€

Investissement :

- DEPENSES : 190 519€ - RECETTES : 190 519€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le budget primitif 2017 présenté à l'unanimité.

DEMANDE D'ADHÉSION AU SDE76 DES TREIZE COMMUNES DE L'ANCIENNE CCYP (Baromesnil, Canehan, Cuverville-sur-Yères, Criel-sur-Mer, Melleville, Mesnil-Réaume, Monchy-sur-Eu, Saint-Martin-le-Gaillard, Saint-Pierre-en-Val, Saint-Rémy-Boscrocourt, Sept-Meules, Touffreville-sur-Eu et Villy-sur-Yères) **n°2017-19**

VU :

- Les délibérations successives des treize communes demandant l'adhésion au SDE76,
- la délibération du 17 février 2017 du SDE76 acceptant ces adhésions,

CONSIDERANT :

- que la Communauté de Communes Yères et Plateaux (CCYP), adhérente au SDE76 par représentation substitution de treize communes, a été dissoute au 1er janvier 2017,
- que, suite à cette dissolution, ces treize communes ont demandé l'adhésion directe au SDE76 pour pouvoir continuer à bénéficier de ses financements et de son appui technique et administratif, en électricité, gaz et éclairage public, comme précédemment au travers de la CCYP,
- que ces demandes d'adhésion sont neutres financièrement pour le SDE76 et les 13 communes,
- que l'adhésion n'est possible qu'avec l'accord de notre assemblée et de nos adhérents dans les conditions de majorité requises,
- que la consultation de la CDCI n'est pas requise,
- que chaque adhérent disposera d'un délai de trois mois à compter de la notification par le SDE76 de notre délibération pour se prononcer à son tour sur les adhésions envisagées (à défaut de délibération dans ce délai, sa décision sera réputée FAVORABLE) et qu'il convient donc de consulter les adhérents du SDE76 à un moment propice aux réunions des conseils municipaux,
- que le SDE76 a donné son avis favorable à l'adhésion de ces treize communes,

Il est proposé :

- d'accepter l'adhésion de ces treize communes au SDE76,

Oùï cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le conseil municipal accepte l'adhésion des communes suivantes : Baromesnil, Canehan, Cuverville-sur-Yères, Criel-sur-Mer, Melleville, Mesnil-Réaume, Monchy-sur-Eu, Saint-Martin-le-Gaillard, Saint-Pierre-en-Val, Saint-Rémy-Boscrocourt, Sept-Meules, Touffreville-sur-Eu et Villy-sur-Yères, au SDE76.

SDE76 : DEMANDE DE RETRAIT DES QUARANTE-ET-UNE COMMUNES DE LA METROPOLE ROUEN NORMANDIE **n°2017-20**

VU :

- les délibérations successives des 41 communes de la Métropole Rouen Normandie demandant leur retrait définitif du SDE76,
- la délibération du 17 mars 2017 du SDE76 acceptant ce retrait,

CONSIDERANT :

- que, suite au retrait de la Métropole, les quarante-et-une communes adhèrent désormais uniquement au SDE76 pour les compétences annexes relatives à l'éclairage public non lié à la voirie métropolitaine,
- que compte tenu du caractère accessoire de cette compétence et de la possibilité pour ces quarante-et-une communes de conclure des conventions de gestion avec la Métropole, le maintien de ces quarante-et-une communes dans le SDE76 ne présente plus d'intérêt ni pour les quarante-et-une communes ni pour le SDE76,
- que le retrait de ces quarante-et-une communes permettrait en outre une simplification de la carte intercommunale,
- que ce retrait est sans aucune conséquence financière,
- que le retrait n'est possible qu'avec l'accord de l'assemblée et des adhérents du SDE76 dans les conditions de majorité requises lors de sa création,
- que la conséquence du retrait sera la réduction du périmètre du SDE76, tout en permettant la conservation de son personnel,
- qu'aucun excédent de trésorerie n'est à reverser aux communes sollicitant le retrait,
- que les travaux en cours sur lesdites communes seront achevés et soldés financièrement avant leur retrait,
- que la consultation de la CDCI n'est pas requise,
- que chaque adhérent disposera d'un délai de trois mois à compter de la notification par le SDE76 de sa délibération pour se prononcer à son tour sur le retrait envisagé (à défaut de délibération dans ce délai, sa décision sera réputée DEFAVORABLE) et qu'il convient donc de consulter les adhérents du SDE76 à un moment propice aux réunions des conseils,
- que le SDE76 a donné son avis favorable au retrait de ces quarante-et-une communes,

Il est proposé :

- d'accepter le retrait de ces quarante-et-une communes du SDE76,

Oùï cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le conseil municipal accepte le retrait des communes d'Anneville-Ambourville, des Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen, de Bardouville, de Belbeuf, de Berville-sur-Seine, de Boos, de La Bouille, de Cléon, de Duclair, d'Epinay-sur-Duclair, de Fontaine-sous-Préaux, de Freneuse, de Gouy, d'Hautot-sur-Seine, d'Hérouville, d'Houpeville, d'Isneville, de Jumièges, du Mesnil-sous-Jumièges, de Montmain, de Mont-Saint-Aignan, de La Neuville-Chant-d'Oisel, de Franqueville-Saint-Pierre, de Quevillon, de Quévreville-la-Poterie, de Roncherolles-sur-le-Vivier, de Sahurs, de Saint-Aubin-Celloville, de Saint-Aubin-Epinay, de Saint-Jacques-sur-Darnétal, de Sainte-Marguerite-sur-Duclair, de Saint-Martin-de-Boscherville, de Saint-Martin-du-Vivier, de Saint-Paër, de Saint-Pierre-de-Manneville, de Saint-Pierre-de-Varengeville, de Sotteville-sous-le-Val, de Tourville-la-Rivière, de Yainville, d'Ymare et d'Yville-sur-Seine du SDE76.

**OPPOSITION AUX NOUVELLES MODALITES DE RECUEIL DES
DEMANDES DE CARTES NATIONALES D'IDENTITE n°2017-21**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, suite à une réforme gouvernementale (Plan Préfecture Nouvelle Génération), depuis le 2 mars 2017, les demandes de cartes nationales d'identité s'effectuent seulement dans les communes de Seine-Maritime équipées de dispositif de recueil (DR) pour l'enregistrement des cartes nationales d'identité et des passeports (34 au total pour la Seine-Maritime).

Il indique que, depuis des mois, l'ADM76 et l'Association des Maires de France refusent les conditions de ce projet dont l'intérêt (améliorer la sécurité, lutter contre les fraudes) n'a pas été démontré.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, s'oppose au dessaisissement de ce service de proximité qui fragilise l'institution communale et contredit certains enjeux de sécurité. Il affirme que la mise en place d'un tel dispositif se fait au détriment des usagers et des communes disposant d'un DR (dispositif de recueil), et demande au Gouvernement de bien vouloir revenir sur cette réforme en l'état.

TARIFS LOCATION SALLE KLEBER DAVID A COMPTER DU 01/01/2018

n°2017-22

A partir de juillet 2017, il va être possible pour les ouvillais de louer la salle KD pour le 1^{er} semestre 2018.

Il est donc nécessaire de décider dès à présent si les tarifs pratiqués sont maintenus ou augmentés.

Rappel des tarifs appliqués à compter du 01 janvier 2017 :

Location pour 2017	Demandeur	
	OUVILLAIS	HORS COMMUNE
1 journée	135,00 €	265,00 €
2 jours	185,00 €	370,00 €
Caution	100,00 €	200,00 €
Vin d'honneur	55,00 €	110,00 €
Verre	0,20 €	0,35 €
Vaisselle Formule complète	1,30 €/pers.	1,60 €/pers.
Décès d'un ouvillais	Prêt	Prêt
Décès d'un extérieur	Voir tarifs ci-dessus selon la demande formulée	Voir tarifs ci-dessus selon la demande formulée
Colloque / séminaire / réunion de travail	Forfait de 100€ par jour d'utilisation (quelle que soit la durée)	

Le tarif ouvillais ne sera appliqué qu'une seule fois par an et par foyer (si plusieurs locations étaient demandées par la même famille, dans une même année, il sera appliqué le tarif extérieur).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de maintenir ces tarifs sur 2018 à part pour les hors commune location d'une journée le tarif passera à 270€.

INFORMATIONS DIVERSES ET QUESTIONS DIVERSES

1/ Permanences pour les élections législatives : 8h-18h

	11 juin 2017	18 juin 2017
8h-10h	Leconte-Toussaint-Langlois	Cabot-Nemery-
10h-12h	Leconte-Langlois-Herlidou	Cabot-Langlois-Lemercier
12h-14h	Leconte/Cabot-Dodelin-Bloquel	Cabot/Leconte-Dodelin-Bloquel
14h-16h00	Cabot-Leboucher-Duhamel	Leconte-Leboucher-
16h00-18h	Cabot-Duhamel-Borin	Leconte-Borin-
Dépouillement	Tousaint-Leboucher-Duhamel-Borin-Leconte-Cabot	Lemercier-Borin-Nemery-Leconte-Cabot

2/ Point sur l'école :

Il y a eu 2 nouvelles inscriptions pour la rentrée de septembre 2017 soit environ 194/195 élèves, Les travaux avancent bien. Toutefois l'entreprise qui réalise les plafonds a du mal à se mettre à l'ouvrage. Néanmoins, l'architecte reste optimiste sur les délais et prévoit la fin du chantier pour début juillet 2017.

La commission de sécurité a été fixée au 10 juillet 2017.

Le matériel informatique a mal été évalué.

3/ Divers :

Intervention des Bateaux de Brotonne route du Ménillet,

Abattage d'arbres route de Caudebec,

Où en est-on dans le plan d'alignement route de Grossoeuvre ? Le cabinet Euclid sera relancé,

Parquet très glissant à la salle KD.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h24.

Mr LECONTE

Mr CABOT

Pouvoir Mr NEMERY

Mr LEMERCIER

Mr TOUSSAINT

Mr DODELIN

Pouvoir Mr BORIN

Mme PRUD'HOMME

Mme DUHAMEL

Pouvoir Mme HERLIDOU

Monsieur BLOQUEL

Pouvoir Mme LANGLOIS

Pouvoir Mme LERAT

Mme LEMERCIER